

**ARRETE 2024-506 DU 12 NOVEMBRE 2024  
RELATIF A LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE EN MASTER  
PARCOURS PSYCHOLOGIE COGNITIVE FONDAMENTALE ET APPLIQUEE**

**Le Président de l'université Paris Cité,**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D613-38 à 50 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu les statuts de l'université Paris Cité.

**ARRETE :**

**Article 1 : Composition des commissions pédagogiques pour l'admission en Master**

La composition des commissions pédagogiques d'admission en master, mention **Psychologie**, pour l'année universitaire 2024-2025, est précisée dans les tableaux en annexe du présent arrêté.

**Article 2 : Année universitaire**

La présente commission est compétente pour l'année universitaire 2024-2025.

**Article 3 : Exécution de l'arrêté**

Le Directeur de la composante et le Directeur Général des Services de l'université Paris Cité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 novembre 2024

Par délégation du Président de l'université

 **Sociétés et Humanités**  
Université Paris Cité

**Le Doyen de la Faculté Sociétés et Humanités**

  
Sylvain MOUTIER

Arrêté n° 2024-506

Année universitaire 2024-2025

UFR INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

**Composition de la Commission pédagogique pour l'admission en Master**

Domaine : SHS

Mention : PSYCHOLOGIE

Parcours : PARCOURS PSYCHOLOGIE COGNITIVE FONDAMENTALE ET APPLIQUEE

Est composée comme suit :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Rôle dans la commission (<i>Président ou membre</i>)</b>
PAEYE	Céline	Présidente
GUILLAUME	Alain	Membre
SENOT	Patrice	Membre
VERGILINO-PEREZ	Dorine	Membre